

Initiatives ministérielles

On peut en dire tout autant de la Loi sur les océans. Nous proposons un partenariat afin qu'ensemble, c'est-à-dire les provinces, le secteur privé et le gouvernement fédéral, nous trouvions des moyens de simplifier les modalités et d'assurer l'harmonisation de nos politiques.

C'est avec plaisir que je souscrirai au projet de loi et j'espère que nous obtiendrons l'appui du Parti réformiste.

[Français]

Le vice-président: Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle et des réponses, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 16 minutes aujourd'hui.

[Traduction]

Nous avons maintenant débattu le projet de loi C-98 pendant cinq heures, de sorte que nous passons maintenant aux discours de 10 minutes, sans questions ni observations.

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir m'adresser à la Chambre à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi sur les océans.

En examinant ce projet de loi, nous devons également tenir compte de l'immensité des trois océans qui bordent le Canada. Nous devons aussi reconnaître les pressions croissantes auxquelles nos océans sont soumis, surtout dans nos zones côtières.

Ces pressions ont entraîné l'épuisement des ressources, la dégradation de l'habitat et la pollution marine. Si nous n'agissons pas immédiatement sans hésiter, ces problèmes ne feront que s'aggraver. Nous prenons de plus en plus conscience des impacts et des influences d'origine à la fois naturelle et humaine sur les océans.

Nous reconnaissons maintenant que nous devons gérer les océans de façon à accroître les possibilités économiques, tout en préservant l'environnement, y compris les ressources vivantes de nos océans. Cela est vrai pour l'océan Atlantique, la côte du Pacifique et l'Arctique, qu'il s'agisse d'améliorer la sûreté du transport maritime dans l'Atlantique, pour rétablir l'habitat du poisson dans un estuaire du Pacifique ou pour protéger l'environnement fragile de l'Arctique contre la pollution marine. Tous ces besoins nécessitent un leadership de la part du gouvernement du Canada.

Le temps est venu de faire preuve de leadership dans la gestion intégrée des océans du Canada, et le gouvernement assurera ce leadership au moyen de la Loi sur les océans. Nous savons que le gouvernement fédéral ne peut pas agir seul. La compétence à cet égard est répartie entre les autorités fédérales, provinciales, locales et autochtones. Cela ne changera pas. Nous comprenons cette réalité et nous y ferons face par la collaboration et le partenariat.

Cependant, ce qui changera, ce sont les doubles emplois, les contradictions et les lacunes des règlements qui entravent l'efficacité, la protection de l'environnement et le développement. Le secteur privé, les groupes de défense de l'intérêt public, les organisations non gouvernementales, les universitaires et les groupes consultatifs fédéraux ont tous réclamé, à de nombreuses

reprises, une approche globale face à la gestion des océans. Il s'agit d'une approche qui va favoriser les industries océanologiques novatrices et compétitives sur le plan international, ainsi que protéger nos océans et assurer leur durabilité.

• (1230)

Les premières nations ont des craintes spéciales. Les revendications territoriales globales peuvent avoir d'importantes conséquences en ce qui concerne la protection et l'exploitation des ressources marines renouvelables et non renouvelables.

Ces défis sont évidents dans l'Arctique. Lorsqu'on utilise les glaces de l'océan Arctique, il faut tenir compte de la fragilité des écosystèmes de l'Arctique et s'assurer qu'on peut maintenir les modes traditionnels de chasse et de pêche.

On sait déjà depuis un certain temps qu'une loi sur les océans s'impose. Le gouvernement fédéral précédent a déclaré qu'il allait faire tout cela. En 1987, le gouvernement de l'époque a annoncé une politique sur les océans, mais on n'y a pas donné suite. Il a dit qu'il allait présenter au Parlement une loi concernant les océans du Canada, mais il n'en a rien fait.

La Chambre est maintenant saisie du projet de loi qui se fait attendre depuis longtemps. Si le gouvernement agit, ce n'est pas simplement pour respecter la promesse qu'il a faite dans le livre rouge. En effet, il est également conscient de la nécessité d'une approche plus globale face à la gestion des océans.

Dans le rapport qu'il a publié l'année dernière sur la politique sur les océans du Canada, le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie a reproché au gouvernement fédéral de ne pas assumer ses responsabilités en ce qui concerne les océans. Il a recommandé une stratégie de gestion des océans et une loi sur les océans pour faire reposer cette stratégie sur des assises juridiques solides. Les provinces, les municipalités, les entreprises, les syndicats, les universitaires et d'autres ont appuyé ces recommandations.

Le gouvernement est conscient du fait que nous devons cesser de prendre des mesures partielles, spéciales et à court terme qui ne sont que des expédients. Nous devons gérer nos océans en fonction des écosystèmes, de façon globale et non sectorielle. Il s'agit, par exemple, de ne pas dissocier la réglementation du transport de la protection de l'environnement. Une gestion intégrée des ressources exige un processus de prise de décisions ouvert, transparent et basé sur des données scientifiques sûres. On doit appliquer des méthodes multidisciplinaires et intégrer les considérations socio-économiques et environnementales, ainsi que s'assurer de la participation de tous les intéressés.

La gestion des ressources maritimes et côtières est une responsabilité que nous devons tous partager. Ce sont les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones qui doivent s'en charger en collaboration avec les entreprises, les syndicats, les organisations non gouvernementales et les universitaires.

Comme tous les députés le savent, le ministère des Pêches et des Océans a franchi un pas important vers l'intégration de la gestion des océans lorsqu'il a fusionné ses services avec ceux de la Garde côtière canadienne, en avril dernier. Avec cette fusion, le ministère se dote d'instruments pour assurer plus efficace-